

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2016

ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS34

présenté par
Mme Orphé, rapporteure

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer la division et l'intitulé suivants:

Chapitre 2

Lutte contre l'illettrisme

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de créer un chapitre 2 au titre 3, spécifiquement consacré à la lutte contre l'illettrisme dans les outre-mer, qui constitue un enjeu social crucial pour le développement de ces territoires.